

REGLE 183

Saut à la Perche

La Compétition

1. Les athlètes auront le droit de faire déplacer la barre transversale seulement dans l'axe de la course, de telle sorte que le bord de la barre transversale le plus proche de l'athlète puisse être placé à n'importe quelle position depuis celle directement au-dessus du bord arrière du bac d'appel jusqu'à celle située à 80cm dans la direction de la zone de réception.

Avant le début de la compétition, l'athlète devra informer l'officiel approprié de la position de la barre transversale qu'il souhaite utiliser pour son premier essai et cette position sera notée.

Si ultérieurement l'athlète souhaite faire des changements, il devra en informer immédiatement l'officiel approprié avant que les montants n'aient été placés conformément à son souhait initial. Le non respect de cette règle entraînera le départ du délai accordé pour l'essai.

Note: Une ligne blanche d'une couleur bien distincte, large d'1cm sera tracée, perpendiculairement à l'axe de la piste d'élan, au niveau du bord arrière du bac d'appel. Une ligne similaire sera également tracée sur la surface du matelas de réception et elle sera prolongée jusqu'au bord extérieur des montants.

2. L'athlète fait une faute si:
 - (a) après le saut, la barre ne reste pas sur ses taquets du fait de l'action de l'athlète durant le saut; ou
 - (b) il touche le sol, y compris la zone de réception au-delà du plan vertical partant du bord arrière du bac d'appel, avec une partie quelconque de son corps ou avec la perche, sans avoir préalablement franchi la barre, ou
 - (c) si, après avoir quitté le sol, il passe sa main inférieure au-dessus de sa main supérieure ou s'il déplace la main supérieure vers le haut de la perche.
 - (d) durant le saut, il stabilise la barre ou la remet en place d'une main ou des deux mains.

Note (i) : Ce n'est pas une faute si, à n'importe quel endroit, l'athlète court à l'extérieur des lignes blanches qui délimitent la piste d'élan.

Note (ii) : Si, lors d'un essai, la perche touche le tapis de perche, après avoir été plantée correctement dans le bac, cela ne sera pas considéré comme une faute.

3. Afin d'obtenir une meilleure prise, les athlètes sont autorisés à mettre une substance sur leurs mains ou sur la perche pendant la compétition.
Les athlètes ne devront pas utiliser de ruban adhésif sur les mains ou les doigts sauf en cas de besoin pour protéger une blessure ouverte.
4. Après le lâcher de perche, personne, ni même l'athlète, ne sera autorisé à la toucher, à moins qu'elle ne soit en train de tomber en s'écartant de la barre ou des montants. Cependant, si elle est touchée et que le Juge-Arbitre estime que, sans cette intervention, la barre serait tombée, l'essai sera considéré comme un échec.
5. Si, lors d'un essai, la perche de l'athlète se brise, cela ne sera pas considéré comme un échec et l'athlète se verra accorder le droit à un nouvel essai.

La piste d'Élan

6. La longueur minimum de la piste d'élan sera de 40m et, lorsque les conditions le permettent, de 45m. Elle devra avoir une largeur de 1,22m \pm 0,01m et être délimitée par des lignes blanches de 5cm de large.
Note: Pour toutes les pistes construites avant le 1er janvier 2004 la piste d'élan pourra avoir une largeur maximum de 1,25m.
7. La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 et, dans les 40 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000.

Le Matériel

8. Le bac d'appel. L'appel pour le saut à la perche se fera à partir d'un bac d'appel. Il sera en matériau approprié, au même niveau que la piste d'élan et il sera de préférence muni de bords arrondis. Il aura 1m de longueur, mesuré le long du fond intérieur du bac, 60cm de largeur à la partie antérieure et ira en diminuant jusqu'à 15cm de large au fond de la butée arrière. La longueur du bac au niveau de la piste d'élan et la profondeur de la butée arrière, sont déterminé par l'angle de 105° formé par la base du bac et la butée arrière.

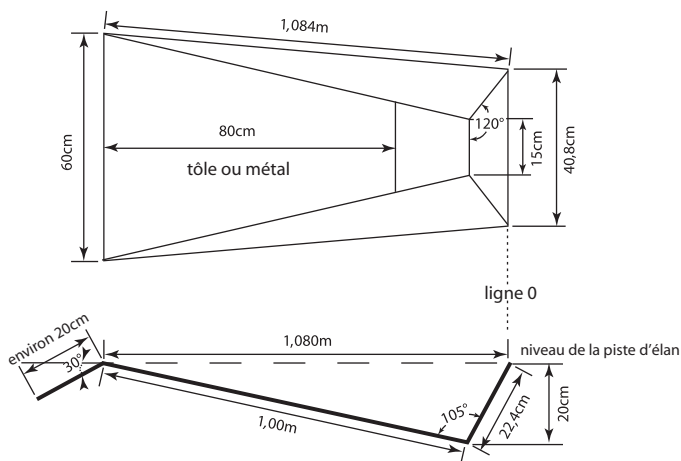


Schéma 7 - Bac d'Appel de la Perche - (Vue en plan & Vue en coupe)

La base du bac ira en s'inclinant, depuis le niveau de la piste d'élan jusqu'à une profondeur de 20cm en dessous de ce niveau où elle rencontrera la butée arrière. Le bac sera construit de façon à ce que ses côtés soient inclinés vers l'extérieur, et se terminent en rencontrant la butée arrière en un angle d'approximativement 120° par rapport à la base.

Si le bac est en bois, le fond sera garni d'une feuille de métal d'une épaisseur de 2,5mm sur une longueur de 80cm depuis la partie antérieure du bac.

9. Montants. On pourra utiliser n'importe quel modèle de montants ou de poteaux à condition qu'ils soient rigides. La structure métallique de la base et de la partie inférieure des montants devra être recouverte d'un rembourrage de matériau approprié afin de fournir une protection aux athlètes et aux perches.
10. Supports de la barre transversale. La barre transversale reposera sur des taquets de telle sorte que, si elle est touchée par un athlète ou par sa perche, elle puisse tomber facilement à terre vers la zone de réception. Les taquets ne porteront ni encoches ni rainures d'aucune sorte; leur épaisseur sera constante sur toute la longueur et ne dépassera pas 13mm de diamètre.

Ils ne doivent pas dépasser de plus de 55mm par rapport aux éléments de support et ceux-ci devraient être lisses et s'élever à 35-40mm au-dessus des taquets.

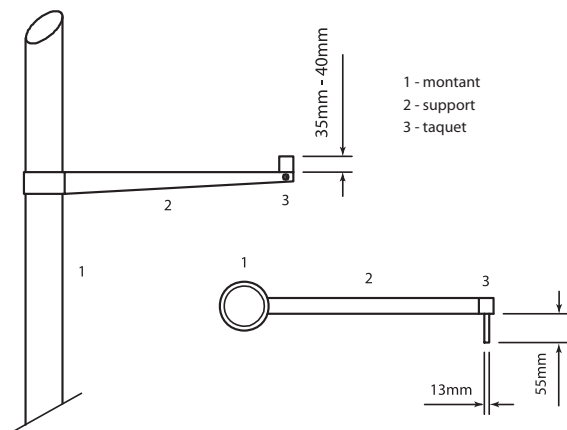


Schéma 8 - Supports de la barre transversale (Vue de la zone de réception & Vue en plan)

La distance entre les taquets devra être se situer entre 4,30m et 4,37m.

Les taquets ne devront pas être recouverts de caoutchouc ou de toute autre matière qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre eux et la surface de la barre, ni comporter aucune sorte de ressorts.

Note: Afin de diminuer les risques de blessure pour les athlètes faisant une chute sur la base des montants, les taquets supportant la barre transversale pourront être placés sur des bras d'extension, attachés de façon permanente aux montants, permettant ainsi de placer les montants de façon plus écartée sans augmenter la longueur de la barre transversale (voir schéma N° 8).

Les Perches

11. Les athlètes pourront utiliser leurs propres perches. Aucun athlète ne pourra utiliser l'une des perches appartenant à un autre athlète sans y être autorisé par celui-ci.

La perche pourra être faite de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux et avoir une longueur et un diamètre quelconques, mais la surface devra être lisse. La perche pourra être garnie d'un enroulement de plusieurs couches de ruban adhésif au niveau de la prise et dans sa partie inférieure

La Zone de Réception

12. La zone de réception ne mesurera pas moins de 5m de longueur (avancées non incluses) x 5m de largeur. Les côtés de la zone de réception les plus proches du bac d'appel seront placés entre 10 et 15cm du bac et monteront en pente en s'éloignant du bac à un angle d'environ 45° (voir schéma N° 9).

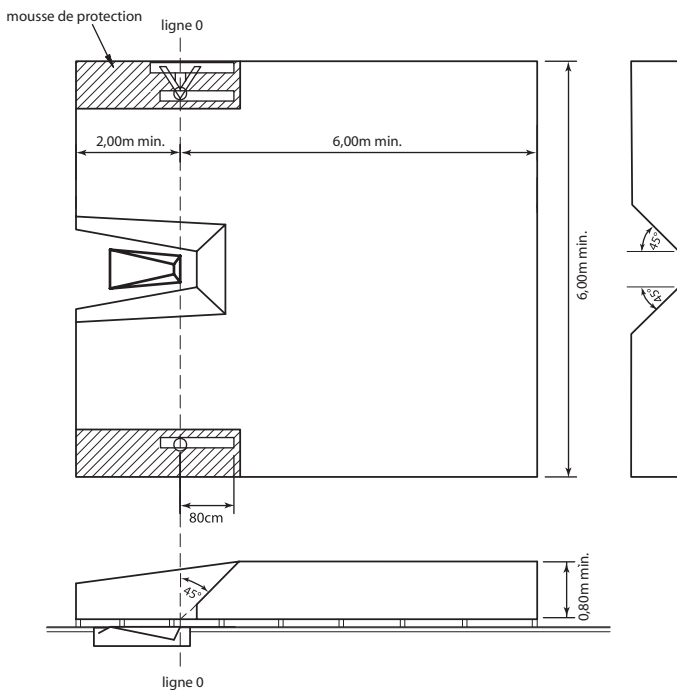


Schéma 9 - Zone de réception de la Perche - (Vue en plan & Vue en coupe)

Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c), (e)(i) et (f), les dimensions de la zone de réception seront au moins de 6m de long (avancées exclues), 6m de large et 0,80m d'épaisseur. Les avancées devront avoir au minimum 2m de long.

Barre Transversale

7. La barre transversale sera en fibre de verre ou en toute autre matière appropriée mais pas en métal; elle aura une section circulaire sauf à ses extrémités. La longueur totale de la barre sera de 4,00m \pm 2cm à la hauteur et de 4,50m \pm 2cm à la perche. Le poids maximum de la barre transversale sera de 2kg au saut en hauteur et de 2,25kg au saut à la perche. Le diamètre de la partie circulaire de la barre sera de 30mm \pm 1mm.

La barre transversale se composera de trois parties - la barre circulaire et deux extrémités, chacune de 30-35mm de largeur et de 15-20cm de longueur, permettant la pose de la barre sur les supports des montants.

Ces extrémités devront avoir une section circulaire ou semi-circulaire avec un côté plat clairement défini, sur lequel reposera la barre placée sur ses supports. Cette surface plate ne sera pas plus haute que le centre de la section verticale de la barre transversale. Ces extrémités seront dures et lisses. Elles ne devront pas être couvertes de caoutchouc, ou de toute autre substance qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre elle et les supports.

La barre transversale ne pourra avoir aucun biais et, une fois en position, elle ne pourra avoir une flèche de plus de 2cm au saut en hauteur et de 3cm au saut à la perche.

Contrôle d'élasticité: Suspender un poids de 3kg au milieu de la barre transversale une fois qu'elle est en position. Elle peut avoir

une flèche d'un maximum de 7cm à la hauteur et de 11cm à la perche.

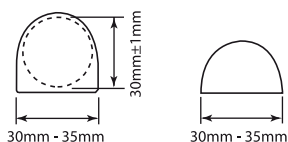


Schéma 5 - Extrémités possibles pour la barre transversale